

## Conception universelle : la condition préalable du "vivre ensemble" !

En février 2010 était créé, auprès du Premier ministre, l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle. Ainsi, un nouveau terme acquérait une visibilité politique en France : la "conception universelle".

De l'ONU à la Banque mondiale, en passant par le Conseil de l'Europe, ce principe de "conception universelle" (Universal design) date de plusieurs années et est international. Les définitions abondent telle la résolution du Conseil de l'Europe du 12 décembre 2007 : « *La "conception universelle" (Universal Design) est une stratégie qui vise à concevoir et à élaborer différents environnements, produits, communications, technologies de l'information et services qui soient, autant que faire se peut et de la manière la plus indépendante et naturelle possible, accessibles, compréhensibles et utilisables par tous, de préférence sans devoir recourir à des solutions nécessitant une adaptation ou une conception spéciale. (...) Elle promeut une conception davantage axée sur l'utilisateur en suivant une démarche globale et en cherchant à satisfaire les besoins des personnes handicapées, quelles que soient les situations nouvelles qu'elles pourront être amenées à connaître au cours de leur vie. En conséquence, la notion de conception universelle (...) devrait faire partie intégrante des politiques et de la planification de tous les aspects de la société.* »

Simple élargissement du principe d'accessibilité, nouveau mode de prise en compte des besoins des personnes handicapées ou principe fondateur d'une autre façon d'envisager la société, que signifie la "conception universelle" ?

### Gaucher ou droitier, telle n'est plus la question !

Selon la Fondation Design for all, la conception universelle est « *une intervention sur les environnements, les produits et les services visant à ce que tous, y compris les générations suivantes, et sans égard à l'âge, aux capacités ou aux origines culturelles, puissent participer pleinement à la vie de nos sociétés* ».

Cette définition montre bien que limiter la conception universelle à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

serait réducteur. Déjà l'accessibilité ne concerne pas seulement ces personnes mais bien toutes les personnes qui à un moment ou à un autre rencontrent des difficultés et/ou des obstacles dans leurs déplacements : avez-vous déjà pris le métro avec une valise lourde ?

A titre anecdotique – et révélateur ! –, la télécommande de télévision a été créée pour les personnes en situation de handicap et au final sert à tout le monde : la conception universelle entre dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie pour tous.

Et avec ce principe, on dépasse le concept catégoriel et on pense l'accueil par la société de l'individu dans son ensemble, quels que soient ses capacités, son âge, ses origines, sa physiologie... Ainsi la paire de ciseaux conçue pour les personnes droitrières et gauchères !

### Au-delà des normes, "l'imagination au pouvoir"

Pour Le Corbusier, « *l'architecture est une tournure d'esprit, et non un métier* ».

La conception universelle passe avant tout par l'acquisition de la "bonne" tournure d'esprit. C'est penser, élaborer, envisager – autrement qu'à l'heure actuelle ! – l'environnement, les biens et les services. C'est transformer ce que l'on perçoit comme des "contraintes" en paris créatifs. C'est l'imagination au service de la réalité sociale, voire économique, tant il est évident que plus on conçoit pour tous, moins cela coûte à la société pour adapter des produits et des espaces non conçus pour tous et/ou pour prendre en compte les besoins particuliers.

La conception universelle repose notamment sur celles et ceux qui sont à l'origine de tous les produits, services, environnements de notre société : designers, concepteurs, architectes... Ce sont ces acteurs qu'il est nécessaire de mobiliser afin qu'ils appréhendent, comprennent et prennent en compte la diversité des publics et des usages, au-delà des normes ! Une prise en compte qui passe par sept principes clés de départ que sont : l'utilisation égalitaire, la flexibilité d'utilisation, une utilisation simple et intuitive, une information perceptible, la réduction des risques, un effort

physique minimal, des dimensions et un espace libre pour l'approche et l'utilisation. Toutefois, pouvoirs publics, décideurs publics et privés, acteurs de la société civile, chacun a un rôle à jouer dans l'acquisition de la "bonne" tournure d'esprit et son application.

### Conception universelle et inclusion, fondements du développement durable

En 2000, Frank Bowe, professeur américain, spécialiste et défenseur des questions liées au handicap, utilise la conception universelle dans le domaine de l'éducation afin que celle-ci soit « *plus convenable aux étudiants pressés par le temps, plus confortable pour les personnes issues de divers milieux et plus flexible pour les personnes ayant différents styles d'apprentissage* ». En 2011, Edward Steinfeld, professeur d'architecture à l'Université de Buffalo aux Etats-Unis, fait référence à ce spécialiste dans un article consacré à la conception universelle : « *Cette citation [de Frank Bowe] rend bien la portée plus élargie de la conception universelle et démontre également qu'elle peut être appliquée aux interventions sociales, comme aux pratiques pédagogiques, de même qu'à l'environnement physique.* »

Alors que la société actuelle doit faire face à de multiples enjeux tels que l'exclusion sociale, la diversité, l'éducation... et que d'ici 20 ans, la moitié de la population française aura des difficultés de mobilité en raison entre autres du vieillissement démographique, la conception universelle est un élément fondateur d'une réelle stratégie de développement durable. Avec son corollaire qu'est l'inclusion : dont la Conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO disait en 2008 : « *Elle [l'inclusion] est donc indissociable de la manière dont on conçoit le type de société et de bien-être que l'on souhaite et de la manière dont on envisage le "vivre ensemble"* ».

Et vous, le "vivre ensemble", vous l'envisagez comment ?

Jean-Marie Barbier,  
président de l'APF

## Brèves d'actu

### Philippe Velut, nouveau directeur général de l'APF

Après près de 40 années passées à l'Association des paralysés de France (APF), dont huit au poste de directeur général, Claude Meunier prend sa retraite et laisse place au nouveau directeur général de l'association : Philippe Velut.



Directeur et manager d'organisations importantes et fort de 20 années d'expérience de direction de structures sanitaires, médico-sociales et sociales, Philippe Velut conjugue son engagement associatif avec une vision entrepreneuriale de l'action sociale. Il a effectué l'ensemble de sa carrière dans le secteur médico-social. De ses débuts en tant que formateur à l'Ecole nationale d'apprentissage où il anime des stages pour les jeunes en difficulté, à son poste de directeur de centre de rééducation professionnelle, puis en tant que directeur technique, directeur général adjoint et directeur général de l'ADAPT. En 2007, il crée et dirige le cabinet "des idées + des hommes", réseau expert du secteur sanitaire et social. Philippe Velut a largement contribué au développement de nouvelles relations entre le secteur social et le monde économique : Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, constitutions de réseaux de parrainage pour l'emploi ou partenariats entreprises-associations pour développer la formation ouverte et à distance. Il rejoint l'APF dans un contexte particulièrement riche, en interne comme en externe : la mise en œuvre du nouveau projet associatif de l'APF "Bouger les lignes ! Pour une société inclusive", les réponses aux appels à projets dans le secteur médico-social et les élections législatives et présidentielles à venir.

### Assistance sexuelle : ouvrons le débat !

Parce que l'accès à une vie affective et sexuelle constitue une liberté fondamentale pour tous, le magazine *Faire Face*, et l'association CH(s)OSE ont lancé le 13 septembre dernier un appel pour dire OUI à l'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap en France.

Depuis quelques mois, des déclarations à l'emporte-pièce, témoignant parfois d'une grande méconnaissance du sujet, ont coupé court à toute possibilité de débat. *Faire Face* et CH(s)OSE demandent l'ouverture de ce débat de fond afin de permettre à tous les acteurs concernés de s'exprimer et à la démocratie d'avancer.

Cet appel pour dire OUI à l'assistance sexuelle a déjà été signé par de nombreuses personnalités et associations. Parmi elles :

Pascal Bruckner, philosophe ; Jean-Michel Carré, réalisateur ; Philippe Caubère, comédien, auteur et metteur en scène ; Marie Darrieusecq, écrivain ; Véronique Dubarry, adjointe au maire de Paris en charge des personnes en situation de handicap ; Françoise Gil, sociologue ; Bruno de Stabenrath, écrivain ; Act-Up Paris, AIDES, l'Association des paralysés de France, Jaccede.com, les Amis du Bus des Femmes, Starting-Block...

Pour en savoir plus et signer l'appel : [www.faire-face.fr](http://www.faire-face.fr)

### Accessibilité : nouvelle attaque législative ! L'APF mobilisée !

Après la remise en cause de l'accessibilité dans le neuf avec la loi Paul Blanc adoptée cet été (mais en partie retoquée par le Conseil constitutionnel), une proposition de loi de simplification des normes applicables aux collectivités locales a été déposée le 4 août dernier au Sénat par le sénateur Doligé. Cette proposition de loi contient dans son article premier des dispositions relatives à l'élargissement et à l'assouplissement des dérogations assorties de mesures dites "mesures de substitution". Si les mesures de substitution sont nécessaires dans le cadre de bâtiments qu'on ne peut rendre accessible dans le cadre d'impossibilité technique avérée, elles tendent à se généraliser et sont contraires à l'esprit de la loi et au principe d'accessibilité et de conception universelles. Quant aux dérogations, en les élargissant au "coût induit" des travaux à engager ou à la "capacité financière" des maîtres d'ouvrage, on donne un aval évident à tout décideur pour éviter l'obligation d'accessibilité. Ainsi le délai de 2015 n'est pas remis en cause mais vidé de son contenu.

Si cette proposition de loi est adoptée par le parlement, c'est une partie de la loi du 11 février 2005 qui aura été "enterrée". Face à ces attaques législatives scandaleuses, l'APF demande :

- un plan pluriannuel de soutien financier par l'Etat, qui doit être prévu dans la loi de finances pour 2012 afin de respecter le délai 2015 pour une "France accessible" ;
- la suppression de toute disposition légale ou réglementaire qui remettrait en cause les dispositions de la loi 11 février 2005 sur l'accessibilité ;
- la suppression de toute dérogation dans la mise en accessibilité du neuf ;
- l'intégration du principe de conception universelle dans la législation ;
- la création d'une Agence nationale à l'accessibilité universelle.

Plus d'infos sur [www.desbatonsdanslesroues.org](http://www.desbatonsdanslesroues.org)

